



commerce par la Société ; l'exercice de tout mandat au sein des sociétés contrôlées directement ou indirectement au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce par la Société ; la participation à toutes entreprises ou sociétés françaises ou étrangères, créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation au R.C.S.

Président : désigné par les statuts pour une durée indéterminée : Monsieur Charles GUILLERME, demeurant La Croix Zedo – 56140 MALESTROIT.

Admission aux assemblées et droit de vote : A chaque action est attaché un droit de vote pour l'adoption des décisions collectives d'associés.

Cessions ou transmissions des actions : Les cessions ou transmissions des actions détenues par l'associé unique sont libre. En cas de pluralité d'associés toute transmission d'action, à l'exception des transmissions entre associés, sera soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant dans les conditions des décisions collectives extraordinaires.

Immatriculation au RCS de VANNES

Pour avis, le Président

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**Patrick LELIEVRE**  
Président de Médialex

